

MAIRIE DE



DELIBERATION

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 10 NOVEMBRE 2011

Compte-rendu affiché le : 14 novembre 2011

Date de transmission en Sous-Préfecture : 28 novembre 2011

N° 11-10-06

Date de la convocation du Conseil Municipal : 4 novembre 2011

OBJET :

Convention pour le versement d'un fonds de concours par la commune de Chamboeuf dans le cadre de travaux d'assainissement au lieu-dit "La Blanchisserie".

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 29

Secrétaire de séance : Johanne FOURNIER GERIN

Membres présents à la séance : Jean Yves CHARBONNIER – Georges ROCHETTE – Ennemonde MURGUE – Gérard ESCALES - Muriel ORIOL – Gérard RIBOT – Marie-Claude LYONNET – Henri COMBE – Julien GOUTAGNY - Georgette DECULTIEUX – Claudette FAU – François BOUCHUT – Laurent SAFANJON – Jean-Paul GERENTES – Jacqueline ROLLAND – Odile CLAVIERES – Catherine MAREY – Philippe DENIS – Johanne FOURNIER GERIN – Geneviève NIGAY – Thérèse BELGHITI – Alain RENAUDIER – Sophie DURY - Christian BECUWE – Mireille PAULET.

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Robert VIAELLE à Philippe DENIS – Joëlle VILLEMAGNE à Catherine MAREY – Marie-Claire SAMOUILLET à Julien GOUTAGNY - Frédéric PAILLAS à Christian BECUWE.



Place de la Devise - 42330 SAINT-GALMIER (Loire)
Tél. 04 77 52 74 00 - Fax. 04 77 52 50 46 - contact@mairie-saint-galmier.fr - www.saint-galmier.fr

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Sous-Préfecture de Montbrison
le	28/11/2011
Accusé réception le	28/11/2011
Numéro de l'acte	11-10-06

OBJET DE LA DELIBERATION :

CONVENTION POUR LE VERSEMENT D'UN FONDS DE CONCOURS PAR LA COMMUNE DE CHAMBOEUF DANS LE CADRE DE TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT AU LIEU-DIT « LA BLANCHISSERIE »

Monsieur le Maire rappelle que pour régler des problèmes d'assainissement dans le secteur de la Blanchisserie, la commune a décidé de réaliser un programme de travaux, en prévoyant un dimensionnement en Ø 500.

Les eaux usées de la commune de Chamboeuf empruntant ce réseau afin d'être traitées à la station d'épuration située aux Flaches à Saint-Galmier, une participation financière est envisagée.

La maîtrise d'ouvrage est assurée par la Commune de Saint-Galmier qui, à ce titre, peut solliciter les subventions auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et de l'association La Bulle Verte.

Une convention, ci-annexée, a été établie afin de définir les obligations de chacun.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** la convention ci-annexée.
- **AUTORISE** le Maire à la signer.

Ont signé au registre tous les membres présents.

*Certifié exécutoire par le Maire,
compte tenu de la réception en
Sous-Préfecture le
et de la publication en Mairie
le*

EXPEDITION CONFORME AU REGISTRE
A ST-GALMIER, le 28 novembre 2011.

LE MAIRE,
Jean Yves CHARBONNIER.



Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Sous-Préfecture de Montbrison
le	28/11/2011
Accusé réception le	28/11/2011
Numéro de l'acte	11-10-06